



## Compte-rendu du Groupe de Travail au Rectorat

### Lignes Directrices de Gestion

Ce mercredi 16 décembre 2021, s'est tenu un groupe de travail au Rectorat sur les LDG académiques (Lignes Directrices de Gestion) qui vont définir les règles de mutations intra-départementales (mouvement des personnels) qui auront lieu au printemps prochain.

Ce temps de concertation a permis de retravailler et d'affiner les règles élaborées par l'Administration. Les Organisations Syndicales dont l'UNSA Éducation fait partie, étaient présentes pour faire leurs remarques, leurs propositions afin de rendre claires et équitables les règles du mouvement.

#### **Nouveautés pour le mouvement qui s'annonce en avril 2022 :**

- Sur les vœux et leur saisie
  - la saisie des vœux n'aura lieu que sur un écran unique. Fini les deux écrans pour les participants obligatoires.
  - Tous les participants (obligatoires ou non) devront saisir leurs vœux précis (et larges) sur cet écran.
  - Des vœux plus larges (appelés vœux « groupes ») seront proposés aux collègues qui correspondront dans la forme aux anciens MUG. Le participant pourra choisir une zone géographique et un type de poste. Ces groupes seront créés par chaque département.
  - Les participants non obligatoires pourront également postuler sur ce type de poste (cela leur était impossible jusque-là).
  - Les participants obligatoires devront impérativement saisir au moins un vœu groupe à la fin de ses vœux précis.

Les LDG académiques ne précisait pas dans sa première version le nombre maximum de vœux réalisables, ce qui laissait à chaque département la liberté de fixer le nombre de vœux qu'il souhaite octroyer à ses personnels.

**L'UNSA-Éducation a demandé à ce que le nombre maximal de 60 vœux possibles par le logiciel soit proposé à l'ensemble des enseignants souhaitant réaliser une opération de mutation. Le Rectorat a répondu favorablement à cette demande.**

- Sur le barème
  - Suppression de certaines bonifications :  
Parent Isolé ; Validation générale de l'expérience et du parcours professionnel ;  
et Sportif de Haut car ces propositions ont été rejetées par le Conseil d'Etat.

- Apparition de nouvelles bonifications :
  - 5 points pour les personnels exerçant sur tout poste dans une école classée en contrat local d'accompagnement.
  - 5 points pour les personnels exerçant depuis 3 ans dans une école relevant d'une zone rencontrant des difficultés particulières de recrutement

**Le SE UNSA 79 a proposé une nouvelle bonification pour le département des DEUX-SEVRES relative à la fusion d'école : 15 points pour le directeur qui voit son poste transformé en poste d'adjoint et 3 points pour tous les adjoints en place qui ne souhaiteraient rester mais ne perdraient pas leur poste. Cette bonification est déjà en vigueur dans la Vienne.**

A présent, chaque DSDEN de l'académie va élaborer les ajustements relatifs à son département (création des groupes géographiques, de certains éléments de barème).

Ce travail ne sera pas effectué en concertation avec les Organisations Syndicales, **ce que l'UNSA dénonce depuis plusieurs années (voir le courrier joint).**

Seule une présentation est prévue avant le vote final de ces Lignes Directrices de Gestion au Comité Technique Académie en février- mars.